

Québec, le 10 juin 2026

Monsieur Hugo Martin  
Porte-parole, Directeur régional  
Ministère de la Sécurité intérieure  
[hugo.martin@msp.gouv.qc.ca](mailto:hugo.martin@msp.gouv.qc.ca)

**Objet : Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des  
Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et  
aux Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ3**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen  
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons  
grandement recevoir les réponses d'ici le **12 juin 10h** prochain compte tenu de  
l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé  
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions  
d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

**Programme décennal de protection des infrastructures du ministère des Transports face aux aléas côtiers au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ3**

1. Lors de son audition à la Commission de l'administration publique portant sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la commissaire au développement durable intitulé « Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières », le ministère de la Sécurité intérieure (MSI) a résumé un plan d'action qui s'échelonnait sur trois ans et qui comportait trois grands axes afin d'ajuster ses interventions en réponse aux recommandations de la commissaire au développement durable ([Journal des débats de la Commission de l'administration publique - Assemblée nationale du Québec](#)).
  - a) Veuillez déposer ce plan d'action à la commission d'enquête.
  - b) Veuillez résumer l'avancement des actions en précisant les acteurs impliqués.
2. Comment les travaux du Comité sur la prévention des sinistres naturels, que coordonne le MSI, s'arriment avec la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 ? Quel est le rôle du comité dans la réalisation des actions que porte le Ministère concernant les risques d'érosion et de submersion côtières?